

United Nations

Nations Unies

E/CN.4/RS.1/Corr.1
2 July 1948

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

ORIGINAL : FRENCH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Troisième session

CORRIGENDUM

AU COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUATRE-VINGT ET UNIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le vendredi 18 juin 1948, à 14 heures 30.

Page 25, ligne 25, remplacer la phrase : "En effet, Déclaration"
par la phrase suivante :

"En effet, il y a un certain nombre d'Etats qui, sans qu'il y ait faute de leur part, ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies. La formule "Déclaration internationale..." offre l'avantage, d'abord d'avoir déjà acquis une certaine popularité dans l'opinion publique, et ensuite de rendre plus facile, aux Etats que M. Lebeau a en vue, l'application de la Déclaration."

Page 26, ligne 7, au lieu de : "Elle est appuyée par M. MALIK (Liban)..."
lire :

"Elle est appuyée par M. MALIK (Liban) et par M. LEBEAU (Belgique) qui pensent que le mot ..."